

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 juin 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-06-07-132

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance extraordinaire du 26 avril 2010
 - B- Séance ordinaire du 3 mai 2010
 - C- Séance ordinaire du 13 mai 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2010
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
 - 7.4 Rapport du directeur des travaux publics
 - A- Travaux exécutés en mai
 - B- Travaux prévus en juin
8. Rapport du CCU
9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

- C- Approbation de la liste des comptes à payer
10. Sécurité incendie
 11. AREV
 12. MRCVG
 13. Projet de voirie – Autorisation de dépenses
 14. Adoption du règlement numéro 237, relatif au traitement des élus municipaux
 15. Programme PAPA
 16. Résultats de l'appel de candidatures pour le 2^e poste de préposé-journalier
 17. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence
 18. Fauchage des bords de chemins
 19. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de technicien en environnement (PCÉ 2010)
 20. Correspondance
 21. Varia
 - A- Achat de logiciels site Web
 - B- Entrée charretière MTQ chemin de l'usine de pompage aqueduc
 - C- Formation des élus municipaux
 - D- Régime de pension des employés
 - E- Demande d'aliénation CPTAQ – 275 chemin de la Ferme-des-Six
 22. Période de questions
 23. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2010

M.B. 2010-06-07-133

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010

M.B. 2010-06-07-134

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2010

Sujet reporté à une prochaine séance de conseil.

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Sorties problématiques - rue Principale et Montée 31 Milles
- Fossé problématique sur le chemin Paul
- Problème d'écoulement des eaux – Rue Lecompte
- Installation d'une remise non-conforme
- Nivelage de la Montée Binette

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière. .

A.1 Réseau Picanoc.net inc. – Utilisation d'un terrain municipal pour l'installation d'une nouvelle tour

M.B. 2010-06-07-135

Considérant la résolution M.B. 2010-04-06-080 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2010 en ce qui concerne l'utilisation d'un terrain municipal pour l'installation d'une nouvelle tour pour le service Internet;

Considérant que le demandeur veut utiliser le branchement électrique de la municipalité pour être desservi par le service d'Hydro-Québec;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de modifier la résolution M.B. 2010-04-06-080 afin d'enlever le neuvième considérant et ainsi permettre à la compagnie « Réseau Picanoc.net inc. de se brancher à la connexion électrique déjà en place à l'entrée sud de la municipalité, connexion pour le panneau de bienvenue.

Adoptée à l'unanimité

A.2 Colloque régional sur la sécurité civile

Note au procès-verbal

La directrice générale sera la représentante de la municipalité en remplacement du conseiller au siège numéro 6 Denis Lacroix pour le colloque régional sur la sécurité civile qui se tiendra le 8 juin à Gatineau.

A.3 Bornes-fontaines sèches

Dossier à suivre.

A.4 Réaménagement de la bibliothèque

Note au procès-verbal

La conseillère responsable de ce dossier, Michelyne Bélair mentionne qu'elle ira visiter 3 bibliothèques en juillet et ce, avec le coordonnateur de la bibliothèque, Pierre Carrière.

A.5 Projet concernant les rues du village

Note au procès-verbal

Le comité formé pour ce dossier s'est réuni le 13 mai 2010 et une rencontre est à prévoir avec des représentants de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-06-07-136

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010, pour un montant de 5812.41\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2010 sont déposées.

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

Les employés municipaux ont procédé au nettoyage de la ligne d'égout sanitaire de la rue Lecompte. Des travaux sont à prévoir prochainement afin de réparer une problématique sur cette ligne.

B- Réseau d'aqueduc et puits municipal

M.B. 2010-06-07-137

Considérant que le niveau d'eau du puits municipal est à la baisse depuis les dernières années;

Considérant que l'installation d'une valve permettrait à l'eau non utilisée de retourner au puits municipal;

Considérant les recherches effectuées par l'inspecteur municipal et les recommandations émises par ce dernier pour ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'une valve pour que l'eau non utilisée puisse retourner au puits; l'autorisation vaut également pour les frais d'installation. Cette dépense sera imputée au poste « Pièces et accessoires – eau » (02-412-00-640).

Adoptée à l'unanimité

C- Éco-centre

M.B. 2010-06-07-138

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la vidange de l'Éco-centre, soit un voyage à l'aide d'un camion de 70 verges. Cette dépense, au montant de 2350\$ plus taxes, sera imputée au poste « Éco-centre » (02-453-00-446).

Adoptée à l'unanimité

D- Formation espaces clos

M.B. 2010-06-07-139

Considérant que la municipalité de Bouchette possède des espaces clos;

Considérant qu'une formation est nécessaire pour effectuer des travaux en espace clos;

Considérant qu'une formation sur ce sujet est organisée sur le territoire de la MRCVG, soit dans les locaux de la municipalité du Lac Ste-Marie;

Considérant que lors de travaux en espace clos il est obligatoire qu'il y ait au minimum deux travailleurs;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Richard Carle, et le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, à participer à cette formation en espaces clos au coût de 190\$ par personne. Cette dépense sera imputée aux postes « Formation et perfectionnement » (02-412-00-454) et (02-414-00-45).

Adoptée à l'unanimité

E- Congrès 2010

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal et chef pompier donne un compte rendu verbal des ateliers auxquels il a participé lors du congrès de la COMBEQ et celui de l'ACSIQ.

7.3 Voirie

7.4 Rapport du directeur des travaux publics

A- Travaux exécutés en mai

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de mai.

B- Travaux prévus en juin

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics énumère les travaux prévus durant le mois de juin 2010.

8. Rapport du CCU

Rencontre à prévoir prochainement.

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-06-07-140

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2010 pour un montant total de 107114.59\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair enregistre sa dissidence pour ce point car elle n'a pas pris connaissance du document déposé.

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-06-07-141

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2010 pour un montant de 12609.40\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair enregistre sa dissidence pour ce point car elle n'a pas pris connaissance du document déposé.

10. Sécurité incendie

A- Acquisition de fournitures

M.B. 2010-06-07-142

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser l'acquisition de deux batteries pour le système de communication du service incendie au coût de 79.95\$ chacune plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Pièces et accessoires – incendie » (02-220-00-640).

Adoptée à l'unanimité

B- Remplissage de piscine – Utilisation des infrastructures municipales

M.B. 2010-06-07-143

Considérant que présentement et ce, depuis quelques années, il est interdit d'utiliser le camion citerne du service incendie pour effectuer le remplissage des piscines des citoyens de la municipalité de Bouchette;

Considérant les échanges intervenues entre les conseillers municipaux lors du traitement de ce sujet;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de réitérer l'interdiction de remplir les piscines des citoyens de Bouchette ou d'ailleurs en utilisant les services municipaux de Bouchette. Il est donc interdit de procéder au remplissage de piscine à l'aide du camion citerne du service incendie ou en utilisant les bornes-fontaines du réseau d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

11. AREV

12. MRCVG

Note au procès-verbal

Le maire donne un bref résumé des sujets traités lors de la dernière séance de conseil de la MRCVG.

13. Projet de voirie – Autorisation des dépenses

Projet de voirie général

M.B. 2010-06-07-144

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires pour les travaux de voirie 2010, soit la somme de 25000.00\$ pour les travaux à effectuer sur les chemins en général. Un sommaire des travaux exécutés devra être présenté lors de chacune des prochaines séances ordinaires du conseil afin de suivre l'avancement des travaux de voirie 2010. Les crédits proviendront des postes suivants : « Location machinerie » (02-320-00-516), « Gravier et sable » (02-320-00-620), « Entretien réparations infrastructures » (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité

Projet de voirie – chemins sectoriels

M.B. 2010-06-07-145

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires pour les travaux de voirie 2010 sur les chemins sectoriels, soit la somme de 12000.00\$. Un sommaire des travaux exécutés devra être présenté lors de chacune des prochaines sessions ordinaires du conseil afin de suivre l'avancement des travaux sur chaque chemin qualifié de sectoriel. Les crédits proviendront du poste « Chemins sectoriels » (02-390-00-521).

Adoptée à l'unanimité

14. Adoption du règlement numéro 237, relatif au traitement des élus municipaux

Note au procès-verbal

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture du projet de règlement.

M.B. 2010-06-07-146

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 237

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Bouchette est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, à la séance ordinaire de conseil tenue le 11 janvier 2010;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 3 mai 2010, ce règlement a été présenté par le conseiller ayant donné l'avis de motion;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la directrice générale et secrétaire-trésorière a donné le jeudi 13 mai 2010 un avis public en vue de l'adoption de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que le présent règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 189 et ses amendements.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2010 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 7372.00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2457.33\$.

Article 5

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

Article 6

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

Article 7

La rémunération mensuelle de base et l'allocation mensuelle de dépense seront versées aux élus le dernier vendredi de chaque mois.

Article 8

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à la majorité

Notes au procès-verbal

Les conseillers André Patry et Denis Lacroix votent contre l'adoption de ce règlement.

Les conseillers émettent leur opinion à tour de rôle en ce qui concerne ce règlement relatif au traitement des élus municipaux.

15. Programme PAPA

M.B. 2010-06-07-147

Considérant la résolution M.B. 2010-05-03-109 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 mai 2010 adoptant un plan d'action pour le programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA);

Considérant la résolution M.B. 2010-05-13-127 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 13 mai 2010 concernant la candidature d'André Gravelle pour le programme PAPA;

Considérant la problématique des algues bleues sur certains lacs de la municipalité survenue au cours des dernières années;

Considérant que les membres du conseil désirent continuer ce projet;

Considérant que les cas problématiques les plus urgents doivent être traités dans les meilleurs délais;

Considérant que les propriétés situées aux abords des autres lacs de la municipalité devront aussi être analysées;

Considérant que la municipalité doit donner suite au plan d'action adopté pour ce programme;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de retenir les services d'André Gravelle comme chargé de projet du programme PAPA. Cet emploi est un emploi temporaire. La dépense reliée à cet embauche sera imputée aux postes «Rémunération – PAPA» (02-414-10-141), « Contribution employeur » (02-414-10-222) et « Frais de déplacements » (02-414-10-310) et les crédits proviendront du compte « Surplus accumulé » (55-991-10-000) pour un montant maximal de 16000\$.

Adoptée à l'unanimité

16. Résultats de l'appel de candidatures pour le 2^e et 3^e poste de préposé-journalier

M.B. 2010-06-07-148

Considérant la résolution M.B. 2010-04-06-088 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2010 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi d'un minimum de deux subventions salariales;

Considérant la résolution M.B. 2010-04-06-089 formant le comité de sélection pour l'embauche de candidats pour ces postes de préposé-journalier;

Considérant la résolution M.B. 2010-05-13-126 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 13 mai 2010 embauchant Jonathan Carle Larivière au poste de préposé-journalier;

Considérant les recherches effectuées pour combler un autre poste de préposé-journalier;

Considérant que les membres du comité qui ont participé aux entrevues soient la conseillère Michelyne Bélair et la directrice générale Claudia Lacroix, recommandent l'embauche de Emmanuel Coulombe pour un poste de préposé-journalier;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi d'une troisième subvention salariale;

Considérant que les membres du comité recommandent l'embauche de Yann St-Amour pour le 3^e poste de préposé-journalier;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder à l'embauche d'Emmanuel Coulombe et Yann St-Amour comme préposé-journalier au sein de la municipalité de Bouchette pour une période maximale de 26 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux horaire convenu et ce, dès le 8 juin 2010. La dépense reliée à ces salariés sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141), « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222), « Rémunération préposé quai public » (02-690-00-141) et « Contribution employeur quai public » (02-690-00-222).

Adoptée à l'unanimité

17. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence

Note au procès-verbal

La municipalité est en attente de la confirmation du montant de la subvention à venir dans le cadre de ce programme et des critères pour le choix des travaux admissibles.

18. Fauchage des bords de chemins

M.B. 2010-06-07-149

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour un taux horaire pour le fauchage des bords de chemins. Cette demande de prix se fera par invitation auprès d'au minimum deux fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité

19. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de technicien en environnement

Sujet reporté.

20. Correspondance

20.1 Puits municipal – lettre reçue de propriétaire du terrain entourant le puits

Note au procès-verbal

Un accusé réception lui sera envoyé en indiquant ce que la réglementation nous permet d'exiger relativement aux activités effectuées sur le terrain entourant le puits municipal.

20.2 Offre de publicité de la radio CHGA

M.B. 2010-06-07-150

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'accepter la proposition déposée par la radio CHGA pour une chronique publicitaire invitant les gens chez nous. Cette publicité au coût de 150\$ plus taxes sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

20.3 Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

M.B. 2010-06-07-151

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser trois inscriptions aux assises annuelles de la FQM qui se tiendront à Québec les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010. Les trois participants seront : le maire Réjean Major et les conseillères Michelyne Bélair et Karo Poirier. Les frais d'inscription au coût de 540\$ par inscription seront imputés au poste « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et les frais de déplacements reliés à cette autorisation seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

20.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

Note au procès-verbal

Des informations sont à obtenir en ce qui concerne ce programme de subvention.

20.5 Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) - Demande de rencontre avec les municipalités membres

M.B. 2010-06-07-152

Considérant la réception de la résolution 2010-05-CMD7669 provenant de la municipalité de Déléage;

Considérant que cette résolution demande l'appui des municipalités membres du LES afin d'obtenir une rencontre avec ces dites municipalités membres en ce qui concerne la gestion des activités de ce site;

Considérant que c'est la ville de Maniwaki qui effectue la gestion du LES;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de supporter la municipalité de Déléage dans sa demande d'obtenir une rencontre des municipalités membres du LES afin d'avoir un suivi sur les activités effectuées sur ce site et faire état des fonds restants dans cette régie. Le maire Réjean Major et le conseiller André Patry seront les représentants de la municipalité de Bouchette lors de cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité

20.6 Tournoi de golf 2010 du préfet

M.B. 2010-06-07-153

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major et la maire suppléante Karo Poirier à participer au souper qui se tiendra lors du tournoi du préfet le mercredi 7 juillet 2010. Le coût de ces 2 participations (90\$) sera imputé au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

20.7 Demande de l'Association Grand Lac Rond

M.B. 2010-06-07-154

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de rendre accessibles 2 poteaux de signalisation à l'Association du Grand Lac Rond afin de procéder à l'installation d'une pancarte indiquant des espèces nuisibles à détruire. L'association choisira l'endroit où le panneau sera installé.

Adoptée à l'unanimité

21. Varia

A- Achat de logiciels site Web

M.B. 2010-06-07-155

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une licence pour notre site web présentement en construction de même que l'acquisition du domaine pour notre adresse. Cette dépense au coût approximatif de 235\$ par année sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

B- Entrée charretière MTQ chemin de l'usine de pompage aqueduc

M.B. 2010-06-07-156

Considérant l'état de l'entrée pour se rendre à la station de pompage du réseau d'aqueduc;

Considérant que présentement cette entrée est dangereuse;

Considérant que cette entrée est située dans l'emprise de la Route 105, propriété du Ministère des Transports;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de corriger la situation de cette entrée charretière dangereuse pour se rendre de la Route 105 au chemin de l'Usine-de-pompage en y effectuant des travaux dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

C- Formation des élus municipaux

Note au procès-verbal

Des vérifications seront effectuées afin d'obtenir une séance de formation avec nos procureurs.

D- Régime de pension des employés

Suivi à effectuer.

E- Demande d'aliénation CPTAQ – 275 chemin de la Ferme-des-Six

M.B. 2010-06-07-157

Considérant la demande déposée par Madame Lucie Bruneau et Monsieur Jules Arseneau pour l'aliénation d'une partie de leur terrain à un de leurs voisins;

Considérant que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande déposée;

Considérant que cette aliénation est permise par la réglementation municipale, tel que confirmé par l'inspecteur municipal;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Madame Lucie Bruneau et Monsieur Jules Arseneau visant l'aliénation d'une partie de terrain de 10 acres, partie de terrain incluse dans la propriété portant le numéro de matricule 4524-39-9967, et dont le cadastre est P42, P43 et P44, rang II, canton Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

22. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Terrain au 38 rue Principale
- Autorisation de trappe
- Travaux à exécuter rue Lecompte
- Formation espaces clos
- Ruisseau montée Blue Sea chemin Carle
- Ponceau traversant chemin Rivière-Gatineau Sud

23. Levée de la séance

M.B. 2010-06-07-158

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 22h50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière